

Plan de Partenariat HS-HD version 2018-2019

C'est avec plaisir que nous vous présentons la version 2018-2019 du plan de partenariat VHD. Les partenaires qui adhèrent au plan de partenariat s'engagent à respecter leurs engagements, jusqu'à la prochaine version du plan qui sera présentée en 2020.

A- Objectifs du plan de partenariat

- a. Maximiser la visibilité du programme Ham-Sud-Habitation DURABLE;
- b. Répondre à la demande de diverses organisations professionnelles qui veulent s'associer au phénomène de l'habitation durable dans la région de Ham-Sud;
- c. Valoriser et consolider l'économie régionale.

Vous souhaitez être partenaire de Ham-Sud – Habitation DURABLE? Contactez Mme Marie-Pier Dupuis au 819 877-3258 ou par courriel à info@ham-sud.ca.

B- Conditions générales¹

- a. Être établi sur le territoire de la MRC des Sources
- b. Être accepté par la municipalité

¹ Si vous ne respectez pas l'une ou l'autre de ces conditions, vous pouvez quand même soumettre votre candidature et la municipalité analysera votre demande.

C- Spécialités admissibles

Finances

- a. Institutions financières
- b. Assureurs

Promoteurs

- a. Développement domiciliaire, vente de terrains
- b. Agents d'immeuble

Conception

- a. Architectes
- b. Ingénieurs
- c. Technologues en architecture
- d. Dessinateurs en bâtiment
- e. Designers d'intérieur
- f. Cuisinistes
- g. Architectes de paysage
- h. Paysagistes

Entrepreneurs

- a. Entrepreneurs généraux
- b. Entrepreneurs spécialisés
- c. Peintres
- d. Plombiers
- e. Spécialistes chauffage et ventilation
- f. Spécialistes en acoustique
- g. Spécialistes en isolation

Matériaux

- a. Quincaillerie généraliste
- b. Fournisseurs spécialisés
- c. Portes et fenêtres
- d. Revêtements extérieurs
- e. Moulures et boiseries
- f. Couvre-planchers
- g. Matériaux recyclés
- h. Peintures et finitions intérieures
- i. Alarmes et extincteurs
- j. Pierre naturelle

D- Engagements du partenaire

1. Promotion du programme

- a. Soumettre une offre promotionnelle (par exemple, un pourcentage de rabais sur vos produits et/ou services ou tout autre incitatif à la construction et la rénovation durables).
 - i. L'offre promotionnelle devra être jugée satisfaisante par la municipalité.
 - ii. L'offre promotionnelle sera exclusive aux clients participants au programme HS-HD ou à tout autre programme Habitation Durable d'une municipalité participante.
 - iii. Le partenaire offrira la promotion jusqu'au 31 décembre 2019.

2. Visibilité du programme

- a. Effectuer l'une des actions suivantes, en fonction du type d'entreprise :
 - i. Pour l'entreprise de détail (vente de produits) :
 1. Le partenaire distribue des feuillets promotionnels et affiche les visuels du programme dans son entreprise.
 - ii. Pour l'entreprise offrant un service de conception :
 1. Le partenaire distribue des feuillets promotionnels et affiche les visuels du programme dans son entreprise.
 2. Les employés s'engagent à expliquer les avantages HS-HD lorsque les clients posent des questions.

- iii. Pour l'entreprise offrant des services autres que la conception de plans (ex. : entrepreneurs généraux ou spécialisés) :
 1. Le partenaire distribue des feuillets promotionnels et affiche les visuels du programme dans son entreprise. Le visuel devra être mis en place suivant la signature de l'entente.

3. Formation des employés

- a. Afin de bien informer ses clients, le partenaire organise en collaboration avec la municipalité, une initiation au programme pour tous ses employés.
 - i. Grâce à cette formation, les employés pourront informer leurs clients de l'existence du programme HS-HD et en expliquer les avantages.
 - ii. Si les clients démontrent de l'intérêt, les employés référeront leurs clients à la municipalité qui les accompagneront. Des feuillets promotionnels seront mis à la disposition de l'entreprise.

E- Visibilité offerte au partenaire

1. Le logo du partenaire est diffusé lors de conférences et lors de la tenue d'un kiosque
2. Le logo du partenaire apparaît sur la version Web du programme suivant la signature de l'entente.
3. Le logo du partenaire apparaît dans le carrousel sur la première page du site Web HS-HD
4. Le partenaire obtient de la visibilité sur la page Facebook de la municipalité et sur le site Internet
5. L'offre promotionnelle apparaît dans la section « Rabais des partenaires » du site Web du programme et dans les feuillets d'informations remis aux clients

Formulaire de demande de partenariat

Pour officialiser votre demande, veuillez compléter le court formulaire suivant.

1. Faire parvenir le formulaire rempli à Marie-Pier Dupuis par courriel à info@ham-sud.ca. Vous pouvez également le faxez- au 819 877-3258.
2. Nous faire parvenir votre logo en format EPS par courriel à info@ham-sud.ca.

Entreprise

Nom de l'entreprise : _____

Spécialité (voir à la page 1 du document pour référence) : _____

Nombre d'employés : _____ Site Web de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____ Ville : _____

Responsable (attitré) HS-HD

Nom du responsable (attitré) : _____

Téléphone bureau : _____ Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Offre promotionnelle HS-HD

Date de la demande : _____
(jj/mm/aaaa)

Signature : _____

Date de l'acceptation : _____
(jj/mm/aaaa)

Municipalité : _____

